

France d'occuper une île dans la Chine et croit que cette occupation ne serait pas envisagée avec indifférence par les puissances signataires de traités avec la Chine.

Le Standard ajoute que la Russie et les Etats-Unis consentent à la Chine de retirer ses troupes de Bac-Ninh, et de laisser les Pavillons-Noirs seuls contre les Français.

### Expédition du Tonkin. — Franchise postale

Au moment où le corps d'armée du Tonkin a été considérablement augmenté, nous croyons devoir rappeler aux familles des militaires qui en font partie, qu'il y a franchise postale pour les lettres adressées aux militaires et marins du corps expéditionnaire, par voie des paquebots-poste français.

Les transports de l'Etat effectueront le voyage du Tonkin aussi rapidement que les paquebots.

## INTERIEUR

### Conseil des Ministres

Paris, 29 décembre.  
Le conseil des ministres s'est réuni sous la présidence de M. J. Grévy.  
Il s'est exclusivement occupé de la question budgétaire.  
M. J. Ferry a été chargé de défendre, devant la Chambre, les modifications apportées par le Sénat au budget.  
Il a été décidé que, si le budget tel que l'a voté le Sénat, était repoussé, le gouvernement déposerait aussitôt un projet de douzième provisoire.  
En tous cas, le décret de prorogation sera lu à la fin de la séance d'aujourd'hui.

### Mort de M. Delaire

Paris, 29 décembre.  
On annonce la mort de M. Delaire, directeur-général de la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest.

### Le « Cri du Peuple » et les Etudiants de Paris

Paris, 29 décembre.  
Ainsi qu'il avait été décidé hier, à la réunion des étudiants, les deux députés qui avaient été désignés se sont rendus à la rédaction du *Cri du Peuple*, pour demander réparation par les armes à MM. Massard et Meunier.  
M. Massard a répondu qu'il ne se battrait pas, quoiqu'on fasse, et qu'il se voulait employer la violence, il avait dans les poches des arguments pour répondre.  
M. Meunier a répondu de même.  
Les témoins se sont retirés sans autre incident.  
D'autre part, dans son journal, M. Jules Vallès laisse entrevoir la possibilité d'une collision prochaine entre les étudiants et les ouvriers.  
Une réunion contradictoire organisée par les rédacteurs du *Cri du Peuple* et un groupe d'étudiants a eu lieu, ce soir, à la salle de l'Ermitage et n'a abouti à aucun résultat.  
Les orateurs n'ont pu se faire entendre.

### Lettre de l'archevêque de Paris

Paris, 29 décembre.  
Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser aux fidèles une très longue et remarquable lettre pastorale, qui sera lu demain dans toutes les églises du diocèse, concernant l'impression des annuaires des hôpitaux.  
Après avoir déploré la triste situation faite aux malades de ces établissements par la suppression des annuaires, le cardinal fait l'histoire de la question et rappelle qu'on n'avait jamais conçu, jusqu'à ce jour l'existence de ces annuaires de la souffrance sans les consolations divines qu'apporte la religion à ceux qui souffrent.  
Pour répondre aux besoins nouveaux de la situation, les anciens annuaires des hôpitaux, au nombre de 13, ont été maintenus près du clergé paroissial, pour répondre aux appels des malades qui les feront demander; mais les traitements de ces pèbres seront supprimés au budget de la Ville, Mgr Guibert fait appel à la charité des fidèles pour lui permettre de subvenir à ce surcroît de frais, auquel il a seul pourvu jusqu'à ce jour.  
Enfin, il exprime le vœu que l'expérience éclairée l'administration hospitalière, attendue qu'il est impossible que « les raisons d'équité, d'humanité et de bon sens ont triomphé pas des préjugés qui ont inspiré les prétendues réformes ».  
Puis Son Excellence termine en faisant appel à l'esprit de concorde.

### Monsieur Meignan

Paris, 29 décembre.  
Le *Figaro* annonce que Mgr Meignan, évêque d'Arras, serait nommé archevêque de Tours. Nous lions à notre confrère la responsabilité de cette nouvelle; mais nous nous élevons énergiquement contre les commentaires dont l'entoure. La personnalité de Mgr Meignan est inattaquable; il faut parler des choses sérieuses comme on parle le *Figaro* — c'est-à-dire en écoutant — pour prononcer le nom de l'évêque d'Arras autrement qu'avec vénération.

### ASSASSINAT

Cherbourg, 29 décembre.  
Un assassinat vient d'être commis à Gonneville, à quelques kilomètres de Cherbourg.  
Un vieillard, burlesque des contributions indirectes, a été tué par un individu dont on ignore le nom, mais dont le signalement a été transmis dans toutes les directions.  
Le vol était le mobile du crime.  
L'assassin a dévalisé les tiroirs, qui renfermaient une somme de cinquante francs. Le vieillard avait dit, devant lui, à un employé des contributions indirectes qui lui tendait à la disposition de la régie une somme de 1000 francs, quelques heures avant le crime.

### La dynamite

Lyon, 29 décembre.  
Un vol considérable de dynamite a été commis à la gare de Lyon-Guillotière, sans que les nombreux agents de la Compagnie qui, jour et nuit, exercent une active surveillance dans cet immense entrepôt, se soient aperçus de rien.  
Les malfaiteurs ont pénétré dans la gare et ont pu trouver, entre mille wagons, celui qui contenait des caisses de dynamite. Après avoir défilé les plombs et fracturé la porte du véhicule, la marchandise a été volée et emportée le plus tranquillement du monde.

### Les socialistes allemands

Paris, 29 décembre.  
Le comité exécutif du parti ouvrier socialiste allemand a adressé une lettre aux socialistes allemands domiciliés à Paris, dans laquelle il exprime le regret de n'avoir pas été invité à la conférence tenue au congrès ouvrier international, organisé à Paris par les socialistes français. La lettre se termine par ces mots:  
« A l'heure du danger, les socialistes démocrates allemands ont toujours été et seront toujours fidèles aux devoirs du socialisme. Nos frères français peuvent être assurés que ni la police de M. de Bismarck, ni celle de M. Ferry, ni aucune autre ne nous feront oublier un instant nos devoirs, comme parti international.»

Dresde, le 17 décembre 1883.  
» REBEL, LIEBKNECHT, VOLLMAR. »

### Un journal qui disparaît

Le *Figaro* assure que le *Parlement* cessera sa publication, le 1er janvier prochain.

## EXTERIEUR

Strasbourg, 28 décembre, 4 h. 10.  
On assure que M. le feld-marchal de Manteuffel insiste auprès de l'empereur Guillaume pour être relevé de son poste de gouverneur d'Alsace-Lorraine, à cause de son grand âge.  
Son successeur serait probablement le général de Werder, représentant militaire de l'Allemagne à Saint-Petersbourg, et spécialement attaché à la personne du Czar.  
Dans le cas où M. de Werder succéderait au feld-marchal d'Alsace-Lorraine, il serait remplacé, à Saint-Petersbourg, par le général d'Alten.

### M. le comte de Paris

Madrid, 29 décembre.  
La *Epoca* dit que le comte de Paris a acheté une maison à Villanueva, dans la province de Séville, où il doit passer quelque temps.

### Léopold II

Bruxelles, 29 décembre.  
L'*Echo du Parlement* annonce que la légèreté de disposition dont souffre le roi ne lui permettra pas de recevoir le 1er janvier.

### La blessure de l'empereur Alexandre

Saint-Petersbourg, 29 décembre.  
Le *Messenger du gouvernement* annonce que l'état de santé de l'empereur s'est beaucoup amélioré ces derniers jours, bien que le souverain ne puisse pas encore quitter le palais.

### Les insurrections militaires en Espagne

Madrid, 29 décembre.  
Le *Diario de Cadix* dit que des précautions militaires ont été prises parce qu'on craignait des désordres. Les autorités ont visité les casernes pendant la nuit.

Le *Diario de Saragozza* dit que des précautions militaires ont été également prises dans cette ville.

Néanmoins aucune communication officielle n'a été faite relativement à ces craintes de désordres.

### Les viandes de porc

New-York, 29 décembre.  
M. Detmers dément l'assertion émise à la Chambre des députés de France et suivant laquelle il aurait dit avoir vu des porcs malades ou mourants se vendre à Chicago à bon marché, pour être envoyés ensuite à Bordeaux et à Havre.  
M. Detmers déclare que, depuis quatre mois, il a examiné environ 40,000 porcs et n'a trouvé chez aucun d'eux trace de maladie.

### Mort du cardinal de Luca

Rome, 29 décembre.  
Le cardinal de Luca est mort la nuit dernière.

### Situation météorologique

Les faibles pressions océaniques continuent à se rapprocher du continent. Le baromètre descend encore sur tout l'ouest de l'Europe, le vent est faible de l'est sur les côtes de France et il souffle très fort du sud à Valentin.

L'aire des fortes pressions se concentre sur l'est de l'Allemagne et la Russie centrale; le maximum est de 778 m à Menzel.

La température s'est légèrement abaissée; l'isotherme de 0° passe par Berlin et Vienna, celle de 5° par le Pas-de-Calais et la Gascogne; la région la plus chaude de l'Europe est encore ce matin le sud-ouest de l'Irlande (Valentin 11°).

En France, le temps convert avec même température par vent des régions E va persister.

A Paris, toujours même situation. Cependant la température tend à s'abaisser.

## DERNIERE HEURE

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et PAR WIRE SERVICES.)

### Bac-Ninh

Paris, 30 décembre.  
On attend d'heure en heure la dépêche annonçant la prise de Bac-Ninh.

L'ambassadeur d'Espagne à Paris

Paris, 30 décembre.  
Le maréchal Serrano quitte Paris samedi prochain.

L'absence de l'ambassadeur d'Espagne se prolongera au moins jusqu'à la fin du mois de janvier.

On sait, en effet, qu'il va présider le Sénat de Madrid. Le dîner qui était annoncé à l'ambassadeur d'Espagne a été contremandé en raison de l'état de santé de la plus jeune fille du maréchal.

Ces ducs de Cambridge et d'Edimbourg

Paris, 30 décembre.  
Les ducs de Cambridge et d'Edimbourg viendront à Paris dans un mois.

### Les brevets d'invention

Paris, 30 décembre.  
M. Benjamin Raspail prépare un projet de loi sur les brevets d'invention.

Les organisateurs de l'Exposition d'Amsterdam

Paris, 30 décembre.  
M. Grévy a reçu les organisateurs de l'Exposition d'Amsterdam, en voyage d'études en France. Il les a remerciés des toasts portés à l'ouverture de l'Exposition, en faveur de l'union durable de la France et de la Hollande.

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

On nous annonce ce matin la mort de M. Louis Motte-Bossut, manufacturier, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien conseiller municipal, ancien adjoint au maire de Roubaix.

Le Maire nous envoie l'avis suivant:  
« L'Administration municipale recevra Messieurs les fonctionnaires et membres des corps constitués à l'Hôtel-de-Ville, lundi 31 décembre courant, à 5 heures du soir. »

L'HISTOIRE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DE ROUBAIX ET D'UN « CENSIER » DE TOURCOING. — On nous raconte une histoire absolument invraisemblable, qui fait, depuis quelques jours, l'objet de toutes les conversations dans le monde des marchands de lait de notre ville et des alentours.

Nous allons dire comment la chose est présentée par des gens qui se disent fort bien renseignés. Si nous conceptions quelque incertitude, le principal intéressé voudra bien nous envoyer un rectificatif.

Il vient d'être procédé à l'adjudication de la fourniture du lait aux hospices de Roubaix.

On y parlait que cette adjudication aurait provoqué de curieux pourparlers entre un conseiller municipal et un fermier-marchand de lait de Tourcoing.

Ce conseiller municipal, — disons tout de suite qu'il s'appelle M. Heuri Caudrelier — serait allé trouver ce dernier rencontré le fermier, qui habite le quartier du Brau-Pain, et qui, depuis assez longtemps, est le fournisseur des hospices de Roubaix. Il lui aurait affirmé qu'il avait l'intention de prendre part à l'adjudication, soit directement, soit par intermédiaire. Puis, après quelques tergiversations, il aurait fini par déclarer au fermier qu'il s'engageait à désigner, par son influence, tout autre concurrent, moyennant un pot-de-vin de deux cents francs.

Le tournois — né malin — paraît accepter le marché; rendez-vous fut pris, et, l'un des jours de l'autre semaine — le 20 décembre — il débarqua dans l'estaminet de M. Caudrelier, en compagnie de sa moitié, qui portait un panier, dans lequel résoudait le doux cliquetis de quelques pièces de cent sous.

On s'attabla; Mme Caudrelier vint trinquer avec les visiteurs. Après un moment, la fermière, prenant un ton larmoyant, excita le pitié du conseiller-ferme-marchand, en lui disant qu'elle avait des enfants, de grandes charges et qu'une somme de deux cents francs était bien lourde dans leur position.

M. Caudrelier, bon prince, transigea pour cent cinquante francs.

Le mari intervint alors et prit timidement M. le conseiller de vouloir bien écrire les termes de l'engagement à signer.

M. Caudrelier s'exécuta; il écrivit, de sa main, ce qui suit, sur une feuille de papier, à l'entête de sa maison:

HEURI CAUDRELIER  
FERRIER A LA CRÈME  
ROUBAIX  
(Nord).

« Je passerai à M. Caudrelier, le vingt et un décembre, la somme de cent cinquante francs, si je reste seul adjudicataire, à l'occasion de l'adjudication, pour la fourniture du lait.»

« Roubaix, 29 décembre 1883. »

Dès qu'il eut écrit cette pièce entre les mains, le fermier fit deux ou trois pas à reculons vers la porte, comme pour mieux examiner ce qu'on lui demandait de signer, puis, tout-à-coup, il s'élança dehors, tandis que sa femme sortait apnée, toujours en faisant sonner dans son panier les fameuses pièces de cent sous.

« On juge aisément de la situation de notre malheureux conseiller.

Cette pièce, constitue une arme terrible contre lui, à cause de sa qualité de conseiller municipal.

D'autre part, il n'a pas touché le prix du petit trafic qu'il avait imaginé; il en a toute la responsabilité sans avoir eu le profit.

Aussi, dit-on qu'il a subitement perdu toute gaieté; il est devenu inquiet; son imagination est hantée par des visions effrayantes; il voit en rêve des fantômes menaçants, qui, tous, le regardent d'un air sévère et semblent s'entretenir pour ne s'offrir à lui que sous le costume des juges du tribunal correctionnel. C'est tout-à-fait lugubre.

La revanche, les personnes qui connaissent sa nature et son caractère, ne peuvent que se féliciter de son sort.

Elle est vraiment bien risible; elle est surtout délicate.

Nous avons vu la pièce que nous avons transcrit plus haut; d'autres l'ont vue comme nous.

M. Caudrelier peut-il contester, ou tout ou en partie, le récit que nous venons de faire?

« Si, oui, il sait que nos colonnes lui sont ouvertes.»

LA TOMBOLA. — Voici la suite de la liste des lots envoyés pour la tombola:

Mlle Pauline Gademe, deux cacho-pots. — Mlle Alix Warnal, 19, rue Sainte-Thérèse, un porte-papier.

VÉRIFICATION DES POTS ET MESURES. — La Mairie nous communique l'avis suivant:

« Mise en recouvrement du rôle supplémentaire des rétributions à percevoir pour la vérification des Poids, Mesures et Instruments de Pesage dans la ville de Roubaix, canton pour l'année 1883.»

Le maire de la ville de Roubaix donne avis que ledit rôle, revêtu des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement à partir de ce jour.

« Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et en un seul versement.»

« Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.»

« Les contribuables qui se croiraient surtaxés ont avisés qu'il leur est accordé trois mois, à dater du jour de la présente publication, pour se pourvoir en dégrèvement; passé ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer.»

CHORAL NADATED. — Les membres honoraires du Choral Nadated, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priés d'assister à la soirée bachique qui sera donnée dans le local de la société, *Brasserie du globe*, lundi 31 décembre, à huit heures.

Le programme de cette soirée est des plus intéressants. Nous signalerons les députés du négre Domingo, Mélanie et chorégraphie — ainsi que le ravissant petit opéra-comique d'Adam, *A Chick*, — interprété par les amateurs de la société.

## TOURCOING

GARE DE TOURCOING. — Certains journaux ont donné des proportions énormes à un fait bien simple, que nous allons raconter exactement et qui ne méritait même pas d'être mentionné.

Hier matin, à 8 heures, en gare de Tourcoing par suite d'une fausse manœuvre d'un aiguilleur le sieur Heylon, homme d'équipe, a été très légèrement contusionné.

Heylon voulait reprendre aujourd'hui même son service, mais M. le docteur Cadieu, qui avait été appelé par M. le Chef de gare, a exigé, par mesure de prudence, un repos de 24 heures.

## LILLE

UN JURISCONSULTE... EN CHAMBRE. — Le *Progrès du Nord* a pour rédacteur en chef un homme d'infiniment d'esprit et d'une érudition à humilier feu Pic de la Mirandole lui-même.

Politique, sciences, arts, économie sociale, histoire, philosophie, littérature, numismatique, jurisprudence, il en discute sur tout, il juge tout avec un égal légèreté... de plume.

Il parlait, il y a huit jours, de la future tournée du théâtre, de ses colonnades, de ses architraves et de ses frontons comme un professeur à l'école des Beaux-Arts.

Deux jours après, nous lisions dans son journal une dissertation pédagogique à rendre jaloux l'instituteur laïque de Wazemmes.

Aujourd'hui, nous avons le *Progrès* professeur de Droit!!!

Après avoir reproduit la nouvelle donnée par le *Figaro* de la création à Lille d'un tribunal arbitral sous la présidence de M. Le Roy, ancien président du tribunal civil, nous spirituel et érudit confrère ajoute, en guise de commentaire:

« Il n'y a qu'un petit malheur à cette belle organisation judiciaire, c'est que les jugements rendus par les inévitables Leroy et Bieswal n'ont aucune sanction légale, et qu'après avoir soumis leur cause à ses délibérations fantaisistes, les plaideurs seront toujours obligés d'en référer aux tribunaux compétents.»

« A cela près, nous ne voyons aucun inconvénient à cette petite conspiration en chambre. »

Le *Progrès* est-il bien sûr de ce qu'il affirme? Si l'en croit le Code de procédure civile, les particuliers peuvent soumettre à un ou plusieurs arbitres — sauf les cas très-rares taxativement déterminés par la loi — les différends qui les divisent. Ils peuvent même donner aux arbitres le pouvoir de prononcer « comme amiables compositeurs », c'est-à-dire sans tenir aucun compte des règles étroites de la procédure. Les plaideurs peuvent encore décider que les arbitres jugeront en dernier ressort.

Une fois la sentence rendue, il ne faut pas, comme vous le dites, que les plaideurs « en réfèrent aux tribunaux compétents. » Les arbitres déposent leur jugement au greffe du tribunal de première instance ou d'appel, suivant qu'on a compromis sur une cause venant devant le juge du premier ou du second degré.

Au greffe, le jugement arbitral est rendu exécutoire par un ordonnance du président, que celui-ci ne peut pas refuser. Le dépôt au greffe est donc une simple formalité.

Voilà la vérité, nous n'oublions rien. Permettez-moi de vous donner très-humblement un avis:

« Une autre fois, étudiez la loi et les projets avant de toucher aux questions de droit; car, de même que les chiffres, le droit ne laisse pas le champ libre à votre fertile et brillante imagination.»

Où dit si facilement des sottises en droit — relisez votre article, et vous en aurez la preuve.

PIERRE SALVAT.

LÉONIE D'HONNEUR. — Nous apprenons que M. H. Anfray, chef du bureau militaire à l'Hôtel-de-Ville de Lille, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Anfray s'est engagé volontairement dans la cavalerie en 1862. Il en est sorti sous-officier en 1867. En 1870, M. Anfray reprit volontairement les armes, et fut blessé trois fois, à la bataille de Sedan. C'est en récompense de ses loyaux et patriotiques services que notre concitoyen est élevé à la dignité de légionnaire. Il a été avisé samedi matin de cette nouvelle par une lettre de M. le général Faillherbe, adressée à M. Meurieu, adjoint au maire de Lille.

L'Officiel contient les nominations suivantes: *Commandeurs*. — M. le colonel de Négrier, fils du général de Négrier dont la statue s'élève sur l'Esplanade et cousin du général actuel de Négrier; M. Merliu, colonel directeur d'artillerie à Lille.

*Chevaliers*. — MM. Bouton, capitaine au 1er de ligne; Moretain, capitaine au 8e de ligne; Ducasse, capitaine au 43e de ligne; Moreau, chef de bataillon au 73e de ligne; Darceiras, capitaine au 127e; Cobus, capitaine au 16e bataillon de chasseurs.

M. Doffe, officier d'administration principal au bureau de l'intendance de Lille.

M. Patey, capitaine au bureau de recrutement de St-Omer; M. Dumay, lieutenant au 8e cuirassiers; M. Palmann, adjudant au 27e régiment d'artillerie; Toupet, capitaine au 1er escadron du train des équipages.

M. Detrez, capitaine commandant au 3e génie; M. Zeh, sergent au 3e génie; M. Pasquier, adjoint de 1re classe à l'état-major particulier du génie, à Cambrai.

M. Mages, officier d'administration de 1re classe, chef du service de l'hôpital militaire de Lille.

Ont obtenu la médaille militaire: 8e régiment d'infanterie, M. Delachambre, adjudant vagnemestre.

42e régiment, M. Giraldi, sergent.

73e régiment, M. Jubert, corporal tailleur.

110e régiment, M. Robert, soldat.

127e régiments, M. Cambier, adjudant.

8e régiment de dragons, M. Filholl, cavalier.

9e régiment de dragons, M. Brizex, cavalier.

Océanographie. — 1re légion: MM. Jombert, marchand des leges; Joffreau, id.; Collin, brigadier tailleur.

Artillerie. — 27e régiment, M. Schmitt, brigadier tailleur.

Etat-major particulier, M. Brun, ouvrier d'état de 1re classe à Lille.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — *Faculté de droit*. — Un des plus brillants élèves de la faculté catholique de Lille, M. Roquette, vient de conronner avec éclat ses études de docteur. Il a soutenu sa thèse avec un plein succès et a obtenu cinq boules blanches. M. Roquette est un inconnu de nos blanches à toutes ses épreuves de docteur. Sa thèse est un intéressant ouvrage sur la responsabilité des compagnies de chemin de fer en matière

de transports de marchandises. Ce jeune docteur fait grand honneur à notre faculté de droit et est une de ses meilleures espérances.

*Faculté de médecine*. — Parmi les lauréats du concours de la faculté catholique de médecine nous avons eu à plusieurs reprises à signaler M. Emile Lenoble qui a remporté pendant trois années consécutives la médaille attribuée aux cours de pharmacologie. Nous sommes heureux d'annoncer que M. Lenoble vient d'être reçu au dernier examen pour l'obtention du grade de pharmacien de première classe avec la note bien satisfait.

LES COCHERS. — Pour prévenir les nombreuses réclamations du public contre les cochers de place qui, le 1er janvier et les jours suivants, exigent des prix supérieurs à ceux fixés par le règlement de police, M. le commissaire central vient de publier la note suivante:

1o Ces prix restent invariables pendant toute l'année.

2o Tout cocher arrêté à un point de stationnement est à la disposition du public; il ne pourra prétendre qu'il est retenu, ni refuser de se rendre dans une localité indiquée dans le tarif; mais il ne peut être tenu à aller dans un autre lieu.

3o Il ne pourra réclamer que le prix du tarif.

4o Le pourboire, le 1er janvier, comme les jours suivants, est absolument facultatif; mais le public ne doit pas perdre de vue que ce pourboire est à peu près le seul salaire du cocher. Celui-ci ne peut le fixer d'avance; il ne peut en faire l'objet d'une discussion ni d'une réclamation, mais il est évident que plus un cocher sera convenable et empressé, plus il aura de chance de voir le pourboire s'élever.

5o Toute personne montant dans une voiture de place doit exiger, c'est son droit, un bulletin qui indique le numéro de la voiture et le tarif.

Le 1er janvier et jours suivants, un sergent de ville sera en permanence à chaque stationnement de voitures de place, pour recevoir les réclamations du public et veiller à la stricte exécution du règlement de police. Toute personne qui aura à se plaindre d'inconvenance, de paroles grossières ou de tous autres actes de la part d'un cocher, soit au moment de monter en voiture, soit pendant le parcours, est priée de porter sa plainte au bureau central.

On ne peut astreindre le cocher à descendre de son siège pour déposer des cartes dans les maisons.

— Le cocher n'est pas tenu de recevoir des gens en état d'ivresse.

LE FEU AU THÉÂTRE. — Une poutre s'appuyant sur une cheminée au-dessus de la scène du Grand-Théâtre, dans les combles, a pris feu pendant la représentation: grâce au réservoir placé dans les combles, ce feu a été immédiatement éteint et le public ne s'est pas aperçu de cet accident.

Des mesures de précautions ont été prises pour l'avenir.

TENTATIVE DE SUICIDE. — Hier samedi, vers neuf du soir, le train de Belgique venant à Lille, a été à Blainville, le théâtre d'une tentative de suicide qui, heureusement n'a pas réussi.

Un jeune homme s'est tiré un coup de pistolet, dont la balle ne l'a même pas effleuré.

Aussitôt un des employés du train s'est mis en devoir de l'empêcher de renouveler sa tentative.

Arrivé à Lille, ce jeune homme s'est enfilé à toutes jambes.

On prétend qu'il demeure rue de la Barre.

VOL. — On se rappelle le vol commis en novembre chez M. Polack, dentiste, rue Jean-sans-Peur, 72. Une pendule et des dentiers en or et en argent avaient été enlevés pendant la nuit. La maîtresse d'un nommé Van Eyske avait été arrêtée il y a quelques jours, comme complice de ce vol.

Aujourd'hui Van Eyske a été arrêté à Paris et sera ramené à Lille.

VOL À L'ÉTALAGE. — Charles Bernard, âgé de 16 ans, ouvrier, logeant en garni rue des Ecluses, 43, a été arrêté comme inculpé de vol, à l'étalage de bottines au préjudice de M. Castelclyn, 293, rue de Paris.

ARRESTATIONS. — La police de sûreté a fait une prise importante; elle a arrêté un nommé Charles Gosselin, âgé de 45 ans, né à Ellzelles, demeurant à St-Martrice, Nosselin avait été condamné par contumace à dix ans de travaux forcés par les assises de la Seine le 20 novembre 1883.

— Nicolas Thomas, âgé de 61 ans, journaliste; Victor Demarié, âgé de 44 ans, colporteur; Pierre Varnelle, âgé de 85 ans, peigneur, et Fernand Dhennin, âgé de 19 ans, peigneur, par contumace.